



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines
et de l'architecture**

Service des musées de France / Sous-direction des collections

Monsieur Maxime THORY
Maire
Mairie de Montmorency
2 avenue Foch
BP 70101
95162 MONTMORENCY

Réf : DGPA/SMF/COL/RS/2026- 359

Paris, le - 6 JUL. 2026

Monsieur le Maire,

En application de l'article L. 451-9 du code du patrimoine, les collections de l'État, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités.

C'est avec plaisir que je vous adresse aujourd'hui la description de l'œuvre concernée par ce dispositif et qui est destinée à appartenir à la ville de Montmorency sous réserve de l'acceptation de ce transfert de propriété par votre conseil municipal :

- Louis-Robert CARRIER-BELLEUSE (1848-1913), d'après Albert CARRIER-BELLEUSE (1824-1887) ; *Jean-Jacques Rousseau* ; 1907 ; plâtre ; H. : 210, L. : 85, P. : 80 cm ; déposée au musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency en 1908, récolée-vue ; inv. : FNAC 2111

Cette proposition a été établie par le ministère de la culture après récolement des œuvres déposées au musée Jean-Jacques Rousseau par le Centre national des arts plastiques. À titre d'information, je vous prie de trouver également ci-joint une note sur les modalités de transfert de propriété des dépôts de l'État.

Il appartient désormais à votre conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de ce transfert de propriété. Je vous serais reconnaissante de me faire parvenir une copie de la délibération correspondante, visée en préfecture, grâce à laquelle je pourrai préparer l'arrêté de transfert de propriété de ce bien qui sera publié au *Journal officiel* de la République française. Cette délibération devra mentionner l'œuvre concernée.

La publication de l'arrêté au *Journal officiel* rend effectif le transfert de propriété au profit de votre commune. Je ne manquerai pas de vous en adresser copie dès sa parution.

Affaire suivie par Romain SIEGENFUHR

Tél : (+33) 01 40 15 36 04

Mél : romain.siegenfuhr@culture.gouv.fr

182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS Cedex 01

Mon service est, bien entendu, à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaiteriez poser sur cette procédure ainsi que pour toutes les observations ou demandes de modification que vous voudriez formuler.

En me réjouissant que cette opération soit menée dans votre ville, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Christelle CREFF
Cheffe du service des musées de France

- P.J. : - Liste « A » des œuvres déposées au musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency, avant le 7 octobre 1910, dont la propriété est immédiatement transférable à la ville de Montmorency ;
- Liste « B » des œuvres déposées au musée de Montmorency dont la propriété n'est pas transférable ;
- Note de synthèse sur les modalités de transfert des dépôts de l'État.